



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1726-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 VISANT A PRÉCISER LES CONSTRUCTIONS ET LES AMÉNAGEMENTS PERMIS DANS LES COURS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le conseil municipal a adopté le règlement ci-dessus lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 8 septembre 2026.

Ce règlement vise à préciser les constructions et aménagements permis dans les cours sur l'ensemble du territoire. Ces précisions visent notamment l'empiètement des escaliers et des perrons, l'implantation de thermopompe en cours avant secondaire, et les potagers en cours avant selon certaines normes.

Ce règlement est entré en vigueur le 17 septembre 2026, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Où le consulter ?

Ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 24^e jour du mois de septembre 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière